



**Bureau principal:**  
31, rue Lebreton Nord  
OTTAWA, ON K1R 7H1  
Tél. : 1 (613) 233-7780  
Téléscripteur : 1 (613) 233-1931  
Courriel : [office@archdiocese.ca](mailto:office@archdiocese.ca)  
[bishopirenee@archdiocese.ca](mailto:bishopirenee@archdiocese.ca)  
[secretary@archdiocese.ca](mailto:secretary@archdiocese.ca)

N° 198f

18 novembre 2013  
Martyrs Platon et Romain

### NOTE DE SERVICE

DE : l'Administrateur de l'Archidiocèse du Canada (ÉOA).

AUX : doyens régionaux, révérends recteurs, prêtres responsables et membres des conseils paroissiaux de l'Archidiocèse du Canada (ÉOA).

Le Christ est parmi de nous!

Quoique que cette note de service ait trait à des détails d'ordre administratif, j'aimerais en profiter pour offrir à tous mes salutations en ce début du Carême de la Nativité.

Plusieurs questions importantes ont été récemment portées à mon attention. J'aimerais traiter de ces questions dans cette note de service qui s'adresse à tous les membres du clergé et des conseils paroissiaux de l'Archidiocèse du Canada.

En premier lieu, afin d'éviter tout problème juridique superflu à l'Archidiocèse du Canada, à ses paroisses et institutions, tout comme aux membres des conseils paroissiaux ou des conseils administratifs, je vous demande de vous abstenir d'adresser aux médias ou au grand public, verbalement ou par écrit, toute déclaration publique concernant tout sujet controversé (ou pouvant porter à controversions) sans avoir d'abord consulté le hiérarque archidiocésain, son administration et son conseiller juridique.

En second lieu, le 16 avril 2013 a été émise, avec ma bénédiction, par le secrétaire de l'Archidiocèse du Canada et suite à une recommandation du Conseil archidiocésain, la note de service intitulée « Recommandations générales de l'administration de l'Archidiocèse du Canada (ÉOA) concernant les assurances ». Afin de vous guider en matière de couverture d'assurance, ce document vous présentait les recommandations et exigences de l'Administration archidiocésaine. Après avoir relu les Rapports paroissiaux 2012, j'ai constaté que certaines paroisses n'ont pas l'« Assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants »,



l'« Assurance responsabilité civile en regard des abus » ou l'« Assurance responsabilité civile générale d'entreprise ». Advenant que soit déposée une plainte contre la paroisse, les chefs de file paroissiaux, les dirigeants et les administrateurs de la paroisse, de même que l'Archidiocèse du Canada, pourraient être tenus légalement responsables envers le(s) plaignant(s). Si la paroisse est constituée en personne morale, la responsabilité civile n'incombe qu'aux membres du conseil paroissial (y compris au prêtre). C'est pourquoi cette couverture d'assurance est importante. Si la paroisse n'est pas constituée en personne morale, tous les membres de la paroisse pourraient être tenus légalement responsables envers le(s) plaignant(s).

À l'approche du Nouvel An, il est crucial que toutes les paroisses, missions et institutions archidiocésaines aient la couverture d'assurance requise. Des copies des polices d'assurance doivent être jointes chaque année au Rapport paroissial annuel. Le doyen concerné doit signaler à l'évêque tout membre du clergé ou paroisse n'ayant pas la couverture d'assurance requise. Advenant qu'il soit impossible d'en venir à une entente sur cette question et qu'il soit nécessaire d'en venir à une mesure disciplinaire, ladite mesure sera en vigueur jusqu'à ce qu'un accord acceptable ait été conclu. Ne pas avoir la couverture d'assurance requise peut entraîner de sérieuses conséquences non seulement pour la paroisse ou mission, mais plus encore pour les administrateurs paroissiaux et l'Archidiocèse du Canada.

Toujours à ce sujet, la demande d'établissement d'une nouvelle mission doit prévoir la couverture d'assurance requise. Lors de la fondation d'une mission, il s'agit là d'un élément important qui pourrait me permettre de donner plus rapidement ma bénédiction en vue de l'ouverture officielle de la mission.

En troisième lieu, nous venons tout juste de tenir avec succès notre Assemblée archidiocésaine 2013. Le thème principal de l'Assemblée était « Serviteur fidèle : Nos mots, engagements et actions ». Notre prochaine Assemblée se tiendra en 2016, année où nous célébrerons également le 100<sup>ème</sup> anniversaire de notre Archidiocèse. Par ailleurs, le Concile de toute l'Amérique doit se tenir lors de l'été 2015 à Atlanta. J'aimerais d'ores et déjà vous encourager à être de fidèles intendants en commençant à préparer vos communautés à ces importants événements. Veuillez insérer une nouvelle ligne dans le budget de votre paroisse ou institution, en vue de mettre de côté les fonds nécessaires à l'inscription et aux frais de déplacement à ces événements des délégués membres du clergé et du laïcat.

En quatrième lieu, et tel que mentionné ci-haut, le thème de l'Assemblée 2013 était « Serviteur fidèle ». Notre Comité organisateur avait invité le théologien et conférencier orthodoxe renommé, le protopresbytre Thomas Hopko, en vue d'une discussion animée et fructueuse. Dans sa présentation, le Père Hopko a mis plus d'une fois mis l'emphase sur la responsabilité incombant à chacun en regard d'une contribution aux besoins administratifs et financiers de notre paroisse et de notre diocèse.

Il y a environ vingt ans, l'Archidiocèse du Canada a pris la décision de remplacer la cotisation de membre par la remise de 10% du revenu total de la paroisse comme contribution minimale paroissiale à l'Archidiocèse. Lors de l'Assemblée 2010 tenue à Victoria en C.-B., nous avons réaffirmé cette décision et toute l'Assemblée archidiocésaine a adopté cette résolution à l'unanimité.

La première résolution de notre Assemblée 2010 tenue à Victoria se lit comme suit :

*« ATTENDU QUE l'Assemblée archidiocésaine canadienne 2010 reconnaît la croissance de l'Archidiocèse grâce à l'amour et aux soins dispensés par Son Éminence Mgr SERAPHIM et reconnaît que la poursuite de la croissance de notre Archidiocèse, la même Église que celle des Actes des Apôtres, requerra un accroissement des ressources financières et de l'intendance fondé sur le principe du don des « premiers fruits », ou d'un minimum de 10% du total des revenus, lequel principe s'applique autant aux fidèles qu'aux paroisses de l'Archidiocèse :*

***IL EST RÉSOLU que chaque délégué membre du clergé et délégué laïque à l'Assemblée archidiocésaine canadienne 2010 s'engage à parler avec sa paroisse de la nécessité d'un accroissement de l'intendance à l'endroit de l'Archidiocèse par une utilisation du principe des « premiers fruits » et à ce que les paroisses soumettent une déclaration annuelle de leur pourcentage de contributions.***

*Nous avons aussi décidé que Mgr SERAPHIM écrirait une lettre à chaque paroisse, y joignant une copie de toutes les résolutions, et encouragerait chaque paroisse à faire son possible en ce qui a trait à chacune d'elles. Cette lettre serait envoyée soit la première semaine de septembre 2010 ou après la réunion d'octobre 2010 du Conseil archidiocésain.*

#### ***24.1 Résolution 1 : Intendance à l'endroit de l'Archidiocèse***

*Lors de la discussion, la définition de l'expression « premiers fruits » a été précisée : il s'agit des premiers fruits du budget de fonctionnement. Les fonds affectés à des fins particulières ne sont pas inclus dans le calcul des premiers fruits. »*

Comme nous la savons, suite à des événements imprévus, cette lettre n'a jamais été écrite par l'archevêque Seraphim.

Suite à notre Assemblée 2013 et à la première réunion du Conseil archidiocésain nouvellement élu s'étant tenue les 1<sup>er</sup> et 2 novembre 2013, une révision du budget archidiocésain 2014 a été effectuée. Il a été recommandé une fois de plus de porter à l'attention de nos paroisses et de leur conseil paroissial la résolution ci-dessus passée en 2010 en ce qui a trait à l'intendance.

À l'heure actuelle, les contributions des paroisses à l'Archidiocèse du Canada ne rencontrent pas les attentes. Pour la seconde année consécutive, le budget archidiocésain accuse un déficit de 10 000\$. Si votre paroisse ne l'a pas encore fait, je

vous encourage fortement, en tant que Chrétiens orthodoxes, à faire ce qui est juste et à prendre les dispositions nécessaires en vue de l'adoption de la résolution relative au « don des premiers fruits » ou du 10% du total des revenus de votre budget d'opération paroissial comme contribution minimale versée à l'Archidiocèse du Canada.

J'ai demandé à notre trésorier et à notre secrétaire archidiocésains de préparer à votre intention un document et un tableau de référence fondés sur les informations reçues de Revenu Canada. En ce document et ce tableau, vous trouverez des conseils quant à la façon dont nous pourrions répondre à cette préoccupation concernant des contributions régulières et responsables et aider ainsi notre archidiocèse à remplir sa mission dans ce pays. Ce document sera envoyé à chaque paroisse au plus tard en janvier 2014.

J'enjoins également tous les doyens, recteurs, prêtres responsables et membres du clergé attachés de l'Archidiocèse à faire annuellement au moins une homélie axée sur la responsabilité relative au « don des premiers fruits » et à encourager les paroisses, tout autant que les fidèles, à adopter ce principe dans leur vie.

Chers frères et sœurs, j'assure chacun d'entre vous de mon amour, ma prière et mes soins archipastoraux. Je vous demande de comprendre que toutes ces directives sont soigneusement étudiées, avec beaucoup de prières et dans l'amour, en consultation avec les membres dûment élus du Conseil archidiocésain et les administrateurs désignés.

Mes chers frères et sœurs, je vous assure que ma prière, mon travail et mes activités ne sont entreprises qu'avec à l'esprit, la croissance et le développement fructueux de notre église, de notre Archidiocèse et de nos paroisses, ainsi que votre croissance spirituelle personnelle.

Avec ma bénédiction archipastorale et mon amour en Christ, je demeure vôtre,



+ IRÉNÉE Évêque de Québec/Bishop of Québec  
Administrateur de l'Archidiocèse du Canada (ÉOA)  
Administrator of the Archdiocese of Canada (OCA)